

sentir que, quelque disposition que le Directoire eût pu avoir à revenir sur la destitution prononcée en donnant une autre destination à l'ex-général Montchoisy, il se trouve, par le fait même de son séjour à Lyon, et surtout par les pétitions peu mesurées auxquelles il a donné lieu, exclu à jamais de toutes fonctions militaires à la nomination du Directoire ».

La lettre donnait ensuite des instructions au général en chef sur les mesures à prendre à l'égard des chefs de corps et des officiers de la garnison et lui ordonnait de faire camper celle-ci hors de la ville. Elle se terminait ainsi :

« Le Directoire attendra votre rapport pour prononcer définitivement sur cette affaire importante et sur les provocateurs des pétitions collectives du 17 prairial. Il vous recommande d'employer dans cette occasion délicate la fermeté, la prudence et la sagesse qui vous caractérisent et il espère que les mesures que vous prendrez en conformité de ses ordres enlèveront aux malveillants l'occasion qu'ils désirent de prolonger les mouvements irréguliers qui ont agité de nouveau la commune de Lyon, qu'il est important de rendre au calme et à la tranquillité, qui seuls peuvent faire son bonheur et la mettre à même de revenir florissante ». (Signé) « Carnot, Le Tourneur, L.-M. Revellière-Lépaux ».

Quelques jours plus tard, le Directoire invitait encore Kellermann à faire une enquête sur « les intrigues » de Montchoisy, qui, ayant l'ordre de se retirer à vingt lieues de Lyon, y séjournait encore. Il lui était enjoint de lui faire quitter cette ville sans délai, et, au besoin, de le mettre en état d'arrestation. Mais le général en chef n'eut pas l'occasion de recourir à cette extrémité. Dès que Montchoisy connut les intentions irrévocables du gouvernement, il se fit un devoir de quitter Lyon. Il était désormais à l'abri des atteintes de ses implacables adversaires. Il ne devait que bien plus tard, en l'an VII, être réintégré dans des fonctions qui lui permirent de rendre encore des services à la France et d'obtenir les distinctions qu'il méritait.

Quant aux officiers convaincus d'avoir été les initiateurs de l'adresse en sa faveur, ils reçurent de Kellermann, venu à Lyon dans les premiers jours de messidor, l'ordre d'avoir à rejoindre immédiatement l'armée combattante. Seul, l'aide de camp d'Espéramont fut contraint de se retirer à Beaurepaire, son pays natal.